L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 OCTOBRE 1861.

G. F. WEISSE — E. DUFOUR — F. LAMY — C. MARDY

Nouvelle-Orléans,

MERCREDI MATIN, 30 OCTOBRE.

Ventes à l'encan du ce jour.

Par M. Barnett jr, coin Chartres et St-Louis—Porcelaine, verrerie, plaqué, objets de fantaisie, &c.

Par B. Turpin, 53 Vieille-Levée—sucre, mélasse, vin rouge, schnapps, liqueurs, &c.

Par P. J. Spear, au coin des rues Plaisance et Annunciation—Meubles, chevaux, charrettes, cochons, &c. (Succession d'Elisabeth Weber).

Par N. Vignié—rue Robertson, entre Esplanade et Hôpital, les meubles, linge de corps, &c., de la succession Duesmier.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, rue Poydras—jambons.

Les deux faces du blocus.

Il y a eu une double erreur commise dans la question du blocus. Le gouvernement des Etats-Unis s'est trompé en croyant qu'il réduirait les Etats Confédérés à demander grâce en les bloquant par terre et par mer, et le gouvernement de Richmond ne s'est pas moins trompé en comptant sur l'intervention européenne pour la levée du blocus. C'est à cette double erreur qu'il faut attribuer, à toute autre cause qu'il faut, selon nous, attribuer la lenteur des opérations militaires et la prolongation de la guerre.

Chacun sait que le gouvernement fédéral, se faisant illusion sur la pauvreté des ressources alimentaires du Sud, comptait autant sur la famine que sur la victoire pour asservir les rebelles. En entourant les Etats séparés d'un cercle de baïonnettes sur terre et d'un cordon de vaisseaux sur mer, il espérait faire crier merci aux populations affamées avant que six mois se fussent écoulés. En cela il s'est trompé grossièrement et il commence à s'en apercevoir. Le Sud n'a manqué ni de grains, ni de viandes, ni [illegible] à l'existence. Aussi le Nord, qui a actuellement autant que notre nation des conséquences de la crise, et qui demandait une guerre courte et décisive, paraît vouloir renoncer à la politique qu'il a suivie jusqu'à ce jour qu'étoit décidé à entreprendre une guerre d'invasion et de conquête. C'est ce qui résulte, du moins, d'un récent article de la *Gazette de Cincinnati*, article dans lequel nous lisons les passages suivants :

Le blocus des ports du Sud n'a pas abouti à cette fermeture hermétique, dont il était question quand on regardait le blocus et la défense passive du Nord comme la meilleure méthode stratégique pour soumettre la rébellion. Le commerce paraît être assez actif entre les ports du Sud et ceux de l'étranger, et il est probable qu'il continuera d'en être ainsi. La Nouvelle-Orléans est d'après sa situation considérée comme susceptible d'un blocus effectif, mais la manière dont le commandant du *Brooklyn* a permis au *Sumter* de s'échapper, s'oppose à ce que le public attende rien de ses services, bien que le gouvernement semble s'en être contenté...... L'histoire des blocus devrait indiquer à tout général qu'ils sont une très mauvaise base pour un plan stratégique. L'idée faisait partie d'un plan imbécile de guerre, et toutes les mesures politiques qui en dépendaient doivent avoir été nécessairement imbéciles. Il faut que cette guerre soit poursuivie, si on le pourrait jamais, en combattant et en battant les Rebelles en une campagne et dans leurs retranchements. Elle n'aboutira jamais à une fin par notre blocus, ni en réduisant les Rebelles à la famine et à la nudité. Plus tôt nous adopterons ce désir, plus tôt nous devrons commencer la guerre.

En opposition à cette politique de temporisation du gouvernement fédéral quelle serait été dans la politique de son adversaire? Elle aurait pu être, selon nous, tout l'opposé de la temporisation—la guerre sans relâche sur terre, et une lutte énergique et incessante sur mer pour briser le blocus. Il a été loin d'en être ainsi car la politique adoptée par le Président Davis a été toute d'expectative.

Jefferson Davis, cela est démontré pour nous aujourd'hui, a atteint à ses amis plus de sagesse qu'ils n'en avaient; il a cru que toutes leurs démonstrations n'avaient d'autre but que d'effrayer les gens du Sud et de les amener à un compromis. Partant de ce principe qu'un peuple [illegible] toujours être modéré, [illegible] [illegible] Nord. Il ne [illegible] Lincoln, [illegible] [illegible] impossible. [illegible] ont été dépen[illegible] ont été travail, les forces navales des Etats-Unis ont été décuplées et le blocus, si inefficace en principe que 516 batiments ont pu le violer, est devenu de plus en plus strict et menace de le devenir plus encore.

Il est [illegible], de céder aux croiseurs isolés qui sont venus bloquer nos principaux ports et de débarrasser l'entrée de nos rades, et nous ne forons pas l'injure aux membres du gouvernement de croire qu'ils seraient restés pendant cinq mois sans rien tenter à cet effet, s'ils n'avaient des raisons de penser qu'ils étaient décidés à laisser le blocus suivre son cours en vue de résultats politiques importants.

Basant ses raisonnements sur des considérations économiques parfaitement justes en elles-mêmes, M. Davis s'est dit que le blocus en privant les pays étrangers de nos produits, dont ils ont un besoin inévitable, et en causant à leur commerce d'exportation un grave préjudice, amènerait une intervention forcée des grandes puissances européennes les plus intéressées à l'ouverture de nos ports. C'était raisonner juste au point de vue économique, mais c'était aller trop loin que de se restreindre à un rôle purement passif. En laissant les escadres de Lincoln maîtresses absolues de la mer, on a donné du poids aux promesses qu'il a faites aux gouvernements étrangers d'être en possession de nos ports avant peu et de les rouvrir au commerce. Nous avons dit les raisons de politique intérieure qui avaient lié les mains au ministère anglais. Quant à la France, elle a pu objecter avec raison à nos commissaires: "Avant de demander une intervention pour la levée du blocus, faites au moins quelque chose pour autoriser cette intervention, aidez-vous vous-même et l'on vous aidera."

Si le Sud, en effet, parvient à débloquer un seul port, les pays étrangers saisiront avec empressement l'occasion pour discuter la question de validité du blocus général de toutes les côtes. Le gouvernement confédéré a dû recevoir des ouvertures à cet égard et c'est à son inspiration que nous attribuons la renonciation à l'embargo volontaire adopté dans les ports. Il s'est décidé, d'un autre côté, à faire d'énergiques efforts pour accroître la petite marine du Sud dans le double but de repousser les attaques par mer et de commencer lui-même les hostilités contre les croiseurs fédéraux.

Lors de l'inauguration du blocus, prévoyant que le gouvernement, soit par politique soit par économie, ne prendrait pas de mesures actives pour briser le blocus, nous disions qu'un port comme la Nouvelle-Orléans ne devait pas consentir à se laisser fermer et que le commerce d'exportation et d'importation ainsi que les planteurs menacés dans leurs intérêts ne devaient reculer devant aucun sacrifice pour armer des bâtiments en état de maintenir libre l'entrée et la sortie des bouches du Mississippi. Nous suggérions, même, de solliciter dans ce but le concours des places européennes intéressées dans la question. Les pertes encourues par le blocus dans le Sud et en Europe s'élèvent à plus de cent millions de piastres. Deux ou trois millions employés à propos auraient suffi pour les éviter. Depuis quelques jours, on a conçu en avant cette idée, qui avait été temporaire, et il est sérieusement question de former un capital de deux millions pour augmenter des steamers blindés. Nous pouvons qu'applaudir à ce projet en disant "mieux vaut tard que jamais."

Concert de M. Curto.—Le concert organisé par M. G. Curto au bénéfice de l'Artillerie Crescent a eu lieu hier soir, à la salle des Odd-Fellows, et nous devons dire que le succès musical a été complet. C'était un concert simplement vocal qui se composait de morceaux choisis avec goût et qui ont été chantés avec [illegible] M. Curto et des amateurs [illegible] Une jeune [illegible] hier pour la première fois en public [illegible] organe et d'une heureuse organisation [illegible] l'une de Beatrice di Tenda et l'autre del Trovatore. [illegible] qui ont été applaudis [illegible] *Cheval de Bronze*, et de [illegible] que dans le duo de [illegible] de la *Dame Blanche* et [illegible] Un ténor à la voix sympathique [illegible] *Jerusalem* et un duo [illegible] Parmi [illegible] l'air de la *Gatonnais* [illegible] à l'église du Trovatore avec [illegible] Mme X...... qui cependant [illegible]

[illegible]

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(DEPECHES DE L'APRES-MIDI.)

BATAILLE DE LEESBURG.

Etat des tués et des blessés.

Richmond, 28 octobre.—Le *Richmond Dispatch* publie aujourd'hui une liste des tués et des blessés à la bataille de Leesburg.

Le 18e régiment du Mississippi a eu 16 tués et 60 blessés. Parmi les blessés se trouvent le colonel Burt, blessé mortellement, et le major Stewart, légèrement atteint.

Le 7e du Mississippi qui était posté à quelque distance, a tenu peu souffert, il n'a eu que 10 tués et blessés.

Le total des tués et des blessés du côté des Confédérés est de 138. Les blessés ont été envoyés de Leesburg sauf ceux qui ne pouvaient être déplacés.

NOUVELLES D'EUROPE.

La France et le Sud.

Augusta, 29 octobre.—La dépêche spéciale adressée de Richmond au *Charleston Mercury*, dit qu'on a reçu des journaux de New York, du 3, contenant des avis d'Europe, du 13.

On rapporte que les chambres de commerce des principales villes de France, envoient à l'empereur des mémoires pressants dans lesquels elles font valoir la nécessité de reconnaître la Confédération du Sud et de faire lever le blocus.

Le *London News* dit que cette nouvelle vient d'une source digne de foi et que l'empereur se propose de reconnaître prochainement la Confédération. Le *Shipping Gazette* dit que la France et l'Angleterre doivent agir de concert.

Emeutes à Paris.

Des émeutes causées par la cherté du pain ont eu lieu à Paris, et le gouvernement a été obligé de donner l'assurance que le prix du pain ne serait pas augmenté.

Marché de Liverpool.

Les ventes de coton à Liverpool pour la semaine se sont élevées à 120,000 balles. Le marché a fermé avec animation à une hausse de ¼d à ⅜d.

NOUVELLES DU NORD.

La panique causée dans le Nord par la circulaire de Seward va en augmentant.

Les journaux du Nord disent que l'objet des fédéraux en traversant le Potomac à Leesburg était de former une jonction avec l'aile droite de l'armée de McClellan.

Ils admettent qu'ils ont été repoussés et complètement défaits et disent que cela a causé une tristesse générale au Nord.

Wm Pierce, de la Nouvelle-Orléans, a été arrêté à Boston et envoyé au Fort Lafayette.

DEPECHES DE NUIT.

NOUVELLES DE CHARLESTON.

Capture d'un navire yankee.

Augusta, 29 octobre.—Le bruit courait hier à Charleston qu'il y avait une flotte fédérale devant la barre, mais ce bruit n'a pas été confirmé.

A la Cour des Etats Confédérés, Michael McNamara, accusé d'escroquerie et de vol de la malle, a plaidé coupable et a été condamné sur l'un des chefs à trois mois de prison et $500 d'amende, et sur le second chef à dix ans de prison.

Le *Courier* de Charleston annonce qu'un navire confédéré armé a réussi à faire une autre prise et à l'amener dans le port. C'est le brick *Betsie Ames*, de Wells, Maine. Ses passagers, le capitaine Richard Bartlett et sa femme, Michel Fenney et six autres sont arrivés hier à Charleston. Le brick *Ames* était parti de New York avec une cargaison [illegible] ans le 6 courant et il a été capturé il y a quelques jours.

Départ de l'expédition fédérale—Non-confirmation du combat de Hommey.

Richmond, 29 octobre.—On a reçu la nouvelle officielle que la flotte fédérale qui était dans la rade de Hampton a pris la mer. Sa destination probable est un des points de la côte du Sud.

On a reçu des avis officiels qui confirment dans une certaine mesure le bruit d'une attaque contre les Confédérés près de Romney.

Nouvelles de l'Ouest.

Prétendue capture de Jim Lane.

Embarras causés par Fremont.

Nashville, 29 octobre.—Une dépêche de St-Louis, du 24, dit que le colonel Morgan, avec 200 hommes et deux pièces d'artillerie, a livré un combat contre 400 *rebelles* dans le comté Carroll le 19 courant; qu'il en a tué 14, en a pris 3 et a mis le reste en fuite; il a eu 14 blessés, dont deux mortellement.

Une dépêche spéciale adressée le 24, de Jefferson City au *Democrat* de St Louis, porte que le colonel Warner, arrivé ce jour-là du camp Tipton, dit que le *bruit* courait que Lane et Montgomery avaient intercepté McCulloch ou un général ayant pris ce nom, et qui essayait de rejoindre Price, et qu'ils avaient tiré un plein son corps d'armée.

On disait à St-Louis que 300 rebelles étaient rassemblés à Fulton, et qu'ils devaient traverser la rivière et brûler le pont de l'Osage.

Fremont donne beaucoup d'embarras à l'administration. A une réunion du cabinet qui a eu lieu le 23, quelques membres ont proposé de le destituer et de le faire passer devant une cour martiale à Washington. Le cabinet a laissé la question à décider au président, et celui-ci est fort embarrassé, car il y a en jeu non seulement des intérêts financiers, mais peut-être d'importants résultats militaires.

Attaque d'un steamer fédéral.

Des avis de Cairo du 24, disent que le steamer fédéral Mary Cook a été attaqué la nuit d'avant par 300 hommes de cavalerie confédérée qui lui ont tiré une centaine de coups de fusil et ont blessé un homme; ils ont suivi le bateau pendant plusieurs milles.

Position de Price et McCulloch.

Memphis, 29 octobre.—L'*Appeal* a reçu des renseignements qui portent que Price était à Neosho le 18 avec son armée bien disposée à combattre.

McCulloch était non loin de là et recevait des renforts dans sa marche. Leurs forces combinées dépasseront celles que Fremont pourra amener contre eux. Le mouvement rétrograde de Price était stratégique. Il a maintenant des munitions en abondance et est décidé à attendre l'ennemi.

On croit que Fremont va faire un effort désespéré pour relever sa fortune.

Le général Jeff. Thompson est ici. Il a laissé ses troupes en lieu sûr.

POSITION DES ARMEES SUR LE POTOMAC.—Les confédérés occupent toujours Leesburg, et les fédéraux qui se trouvaient devant cette place ont reculé leurs lignes. Les ennemis occupent Lewinsville et Vienna. Rien n'indique qu'il doive y avoir d'autre engagement sur le haut Potomac.

FERMETURE DE FILATURES EN ANGLETERRE.—Le *Preston Guardian* du 29 septembre annonce la fermeture de six filatures de coton qui employaient 561 femmes et 256 hommes. D'autres filatures ont diminué d'un quart la durée du travail.

LE BLOCUS DE LINCOLN.—Il paraît que depuis le 15 mai 516 navires ont violé le blocus en entrant ou en sortant des divers ports confédérés. Le fait a été communiqué par le département d'Etat aux consuls étrangers résidant à Richmond, avec les noms des navires, des ports et la date de l'entrée ou de la sortie, avec les certificats de douane à l'appui.

VOYAGEURS ARRIVES A LOUISVILLE.—Le *Bowling Green Courier* du 25, dit qu'il y a une grande quantité de voyageurs allant au Sud qui se trouvent arrêtés à Louisville et qui encombrent les hôtels. Ils ne peuvent franchir les lignes fédérales.

LE MAJOR THEODORE LEWIS.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une communication insérée plus loin, et qui fait justice pleine et entière des calomnies répandues sur le compte d'un honorable officier, le major Theodore Lewis, aujourd'hui prisonnier de guerre.

J. WRIGHT & Co.—Cette maison, une des plus anciennement et des plus honorables de notre ville, va fondre ses deux magasins en un seul. Le 1er novembre, la succursale située rue de Chartres No 134, sera transférée à la même rue, No 21, siège principal de la maison, où se feront les affaires des deux magasins. Les commandes seront remplies aussi promptement et avec autant de soin que par le passé.

MARCHE DES GARDES CONFEDERES.—On nous prie d'annoncer qu'une marche dédiée au régiment des Gardes Confédérés et composée par Mme FRANCIS FERNANDEZ est en vente au profit des braves soldats qui ont succombé sur les champs de bataille pour la défense du Sud. Cette marche, composée pour le piano, a été arrangée pour la bande de musique du régiment par M. Charles Bothé, et elle a été jouée à la tête du régiment au [illegible] dernier.

MAURICE SAND EN AMERIQUE.—Il paraît que l'auteur des lettres, adressées à l'*Opinion Nationale* et qui avaient été attribuées au prince Napoléon, est Maurice Sand fils de l'illustre écrivain Mme George Sand. Maurice qui est tout à la fois artiste, peintre et homme de lettres, accompagne dans son voyage le prince Napoléon.

GRAND INCENDIE A BATON ROUGE.—L'*Advocate* de Baton Rouge rend compte, comme suit, d'un incendie qui a éclaté dans le magasin de chaussures de M. Jones, rue Lafayette:

M. Jones demeurait dans l'appartement supérieur [illegible] que l'alarme ne fut donnée. Il était [illegible] endormi et fut [illegible] s'éveiller pour l'avertir du danger. Il [illegible] par la chaleur et la fumée [illegible] On suppose que le feu devait déjà être [illegible] quand il alla se coucher [illegible] le magasin d'étoffes de M. Kahn devint la proie des flammes [illegible] de M. Jones est évaluée à [illegible]

[illegible] les piastres, ses livres et ses papiers placés dans son coffre fort n'ont été que légèrement avariés. La perte de M. Kahn a été considérable, et il n'était assuré que pour $4000. Nous regrettons d'apprendre que M. Joseph Charrotte a été blessé par une chûte pendant l'incendie ; il a eu une côte brisée et des contusions.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de ville.—Il n'y a eu quorum dans aucune des deux chambres du conseil, hier soir, en conséquence il y a ajournement.

Aux officiers de Parade.—Il y a environ six semaines, le fils du capitaine Aarons, jeune homme d'environ 16 ans, a quitté le collège, et ses parents n'ont reçu depuis aucunes nouvelles de lui. Ils ont de fortes raisons de croire qu'il a pris du service ne s'est pas enrôlé dans quelque compagnie militaire, en prenant peut-être un autre nom que le sien. On trouvera son signalement dans un avis publié par son père à nos colonnes d'annonces, et nous invitons ceux de MM. les officiers de Parade qui auraient où est ce jeune homme, à vouloir bien en donner avis à ses parents et à les tirer de la cruelle inquiétude où ils se trouvent.

Arrestation d'un officier de police.—Un officier surnuméraire de la police de jour avait été envoyé hier au Marché Gratuit. Il y arriva en état d'ivresse, insulta plusieurs des marchands qui remplissent les fonctions, se servit d'un langage obscène, et se conduisit d'une façon très impertinente. L'officier Haskins essaya de l'arrêter, mais il l'en empêcha par un poignard. On est parvenu cependant à l'arrêter et à le loger à la geôle, de la bonne police.

Suicide probable.—Hier matin, de bonne heure, on a trouvé un cadavre de femme, sur la Levée, près du fleuve, juste au-dessus du débarcadère des steamboats du 1er District. Ce cadavre renfermait deux lettres, écrites d'une jolie écriture de femme. L'une de ces lettres était signée "Emilie." Elles ne portaient aucune adresse et ne mentionnaient aucun nom. De ces deux lettres, l'une était écrite dans un style tellement décousu, tellement incohérent qu'il est à supposer que la personne qui l'a écrite avait perdu une partie de sa raison. L'autre, au contraire, évidemment destinée à un amant absent, est un adieu simple et touchant. Voici la première, en outre à nos lecteurs.

"Quand je ne serai plus, tu souffriras, combien je t'ai aimé, et tu te rappelleras chacune des paroles que je t'ai adressées la dernière fois que nous nous sommes vus. Oh ! combien je me les rappelle clairement aujourd'hui, et qu'il m'est amer de penser que tu les as entendues : mais que tu n'y as pas ajouté foi ! Tu pensais que j'étais faible et légère. Le penses-tu encore, à présent ? Toutefois, ne va pas croire que je veuille te faire des reproches. Oh ! non, je ne pourrais pas, je ne le voudrais pas, et je n'aurais jamais aucun repos dans l'autre monde si je pensais que tu en viennes à t'accuser toi-même d'être la cause de ce que j'ai fait ou de ce que je suis sur le point d'accomplir. Tu trouveras peut-être que je t'écris avec beaucoup de calme, de sang froid, sur un pareil sujet. Il se peut, en effet, que je sois calme et froide, mais ce n'est pas faute de sentir. Oh ! Dieu qui lit dans mon cœur, tu sais cela toi! C'est parce que mon cœur est déjà glacé et que tout mon corps est presque refroidi comme si j'étais en effet morte déjà, et comme si c'était seulement mon âme qui débattît. Oui, je suis morte, morte, car mon esprit est déjà détaché de mon corps, et il ne faut plus qu'un très petit acte de ma volonté pour que je sois réellement morte aux yeux de tous.

Mon bien aimé, je sais que tu as eu foi pour la mienne, et que tu ne voudrais pas croire que je me sacrifiasse, comme tu croyais que je t'aimais fait. Mais ne m'étais-je pas confiée déjà ? Oui, dans mon orgueil, et je t'ai parlé dans ce sens. Il ne pensait y avoir peut-être de plus grand sacrifice. Mais il n'y faut plus penser, à présent. Il était misérable, dans l'abîme de ton rêve, moi, que je ne te vis plus. Oh ! j'ai bien essayé de me persuader le contraire, mais le sacrifice a emporté. Je n'en puis vouloir à la [illegible]... Que ce soit, j'ai quelque chose [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Paris [illegible] car si je ne puis te répondre [illegible] que de bonheur à entendre ta voix [illegible] ! Que Dieu te protège et te fasse prospérer, mon cher bien aimé ! Adieu, adieu adieu!

Emilie."

Arrestation.—George Stoots, le jeune homme accusé de parjure, a comparu hier devant M. Bouligny qui a exigé un cautionnement de trois cents piastres, en attendant son interrogatoire.

L'accusé est tonnelier dans la rue Rampart, entre les rues St-André et Ste-Marie.

La plainte est formulée par Henry Webster, domicilié rue Triangle des rues Septième et Annunciation. L'affidavit déclare que Stoots s'est parjuré le 21 octobre devant la Première Justice de Paix, en disant qu'Ann Webster avait, à sa connaissance, plus de vingt-un ans. A l'aide de son témoignage la fille du plaignant obtint une licence de mariage et épousa Geo. Gladen.

Première Cour.—Joseph Sour, accusé d'avoir volé Samuel Dencham, a été déclaré coupable, mais recommandé à la clémence du juge.

Mme Wm Powers, déclarée coupable de larcin, a été fortement recommandée à la clémence du tribunal par ce qu'elle n'est qu'une jeune mère. Comme son mari était malade et n'avait personne pour le soigner, un cautionnement a été accepté et le juge prononcera la sentence plus tard.

Charles Taylor, h. c. l., accusé d'avoir volé une tour au baker Chanier, h. c. l., a été acquitté.

Le ministère public n'a point trouvé lieu à poursuivre Geo. Ballard, accusé de vente aux esclaves mineurs, a été acquitté. Il n'y a pas eu de preuves contre elle.

L'avocat de district a demandé et obtenu la mise en liberté de Pat. Murphy, accusé de voies de fait et John Rahgu accusé de parjure.

Recorder Gastinel.—José de Abreo qui tient un cabaret à l'encoignure des rues Conti et Rampart et que l'officier F. Roque accuse d'avoir vendu une bouteille de whisky à Louise, négresse de Mme Ximenes, a été renvoyé de la plainte par un jury composé de propriétaires d'esclaves.

Wm Marr, domicilié dans la rue d'Orléans, est accusé d'avoir battu Jehial Rochlan.

Eliza, esclave de Mme Mite, est accusée d'avoir frappé Mme Winston.

Mme M. Fritz a été fournir un cautionnement de trois cents piastres pour répondre de sa bonne conduite envers Mme Crossman.

M. Jos. Brunone accuse Wm A. Potter, d'avoir vendu un chargement de bois sans le certificat de l'inspecteur.

Alarmes.—Hier matin, à une heure et demie, les cloches ont sonné pour le septième district.—C'était une fausse alarme.

Le feu a été mis à des écorces, lundi, à dix heures du soir, à l'encoignure des rues Fulton et Toledano. On a promptement éteint les flammes.

PRECIEUX RESULTATS DE LA GUERRE.—Séchez, séchez vos larmes, jeunes filles qui pleurez votre fiancé parti comme volontaire : loin de pleurer, réjouissez-vous, car c'est à la guerre qu'il apprendra à devenir un mari modèle. Lisez l'article suivant, que nous empruntons à l'*Union* des *Natchitoches*, et vos larmes se sécheront de suite pour faire place à une douce espérance de bonheur après la guerre. Voici ce qu'écrit notre spirituel confrère:

"On appelle la guerre un fléau ! eh bien elle pourra avoir, elle aura même des résultats moraux dont la Confédération se ressentira après la paix. Les jeunes volontaires partis turbulents, reviendront des hommes faits. Ayant passé par le creuset de la misère et des privations, ils connaîtront mieux la vie, ses devoirs et ses obligations. Partis turbulents et viveurs, ils reviendront sobres et calmes. Heureuses celles qu'ils choisiront pour épouses !

"Dans le mariage, le volontaire sera un modèle d'obéissance et de discipline : jamais un murmure, jamais une plainte. Il trouvera toujours sa chambre superbe, son lit moelleux, sa cuisine succulente et sa femme éternellement belle. Il paiera régulièrement ses taxes, fera ses patrouilles à heure fixe et votera avec calme et intelligence.

"Il ne fera pas de bruit et ne poussera jamais à la guerre, car il connaîtra les dangers et les horreurs des batailles. Il rentrera toujours chez lui de bonne heure car il aura pris l'habitude de ne jamais manquer à l'appel ; enfin, ayant servi la Confédération avec fidélité, il en sera de même pour sa femme.

"Jeunes filles, attendez donc cette brillante jeunesse ; elle vous arrivera après avoir fait la pépinière de la guerre, laquelle guerre n'est donc pas un fléau, puisqu'elle vous aura donné une pépinière de maris modèles."

(*Messager.*)

Electeurs Présidentiels.

Pour l'Etat.

[illegible], d'Orléans.

[illegible], d'Ete-Feliciana.

SUBSTITUTS.

[illegible], des Natchitoches.

[illegible]

[illegible]

SHERIF.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr E. T. PARKER s'est pas candidat à la place de Shérif de la Paroisse d'Orléans. 29 oct—3t

AU PUBLIC.

Les soussignés portent témoignage à l'honneur et à l'intégrité de mon frère, le major Theodore Lewis [illegible] W. G. BETTERTON [illegible]

Nlle-Orléans, 29 octobre 1861. JNO L. LEWIS.

(Copie.) Nlle-Orléans, 28 octobre 1861.

Au Major-Général Jno L. Lewis.

Monsieur,

[illegible]

(Signé) W. G. BETTERTON.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Nlle Orléans, le 29 octobre 1861.

A monsieur PERRIER, ex colonel des Volontaires Français.

Monsieur,

Considérant l'immense et sublime abnégation dont vous venez de faire preuve en vous démettant volontairement et malgré les vœux unanimes des Volontaires Français, d'un grade, qui, monsieur, vous plaçait à la tête du corps le plus nombreux qui se soit jamais formé dans cette ville, nous, capitaines et officiers réunis avons résolu, à l'unanimité, de rendre un témoignage éclatant et justement mérité des services que nous avons rendus au régiment.

Voulant, toutefois, pour arrêter toute interprétation malveillante touchant l'opinion du sujet de la séparation qui a lieu de vous à nous, nous tous, officiers du corps, réunis en séance extraordinaire, déclarons que le plus parfait assentiment de votre part a présidé au grand acte que vous avez accompli, et que de la nôtre, (interprètes du régiment entier) ce n'a été qu'avec grande douleur et regret que nous vous perdons.

Veuillez, monsieur, nous vous devons un tribut de reconnaissance qu'il nous est impossible de vous exprimer par des mots. C'est pourquoi, monsieur, avons nous résolu, que cette manifestation de vos officiers réunis ce soir, soit publiée dans les colonnes d'un journal en français et en anglais, afin que la population entière sache que les Volontaires Français dont vous avez été le créateur, ont pour vous une reconnaissance sans bornes et que de près comme de loin vous serez le génie protecteur de ce que vous avez créé.

Suivent les signatures.

Etat Major.

E. Brugnier, lieutenant colonel commandant le corps par intérim.

J. Josté, commandant.

Ch. De Bonneuil, capitaine adjudant major.

A. Loiseaux, chirurgien major.

Dufilho, capitaine trésorier.

Jean Faure, lieutenant porte drapeau.

Génie.

L. F. Gevedrt, capitaine.

Pochin, lieutenant.

Artillerie.

L. J. Feitleux, capitaine.

Ph. Daner, lieutenant.

Chanet, sous-lieutenant.

Cavalerie.

J. L. Pelagris, capitaine.

P. Borges, lieutenant.

F. Gomiegue, sous-lieutenant.

Infanterie.

1ère Compagnie.

P. Laulom, capitaine.

J. Giraud, lieutenant.

Bottet, sous lieutenant.

2me Compagnie.

René Bordeau, capitaine.

F. Lamere, lieutenant.

3me Compagnie.

P. Hougué, capitaine.

4me Compagnie.

J. B. Cornillé, capitaine.

Noel Girard, lieutenant.

L. Lambre, sous lieutenant.

5me Compagnie.

Candau, capitaine.

6me Compagnie.

Ch. Frot, capitaine.

H. Ferrad, lieutenant.

F. Godillet, sous lieutenant.

7me Compagnie.

V. Lanoe, capitaine.

J. Lanne, sous lieutenant.

8me Compagnie.

J. Peguste, capitaine.

Mallet, lieutenant.

F. F. Aussage, sous lieutenant.

9me Compagnie.

L. Artigues, capitaine.

J. Réon, lieutenant.

10me Compagnie.

P. Babin, capitaine.

L. Corrade, lieutenant.

V. E. Dupuis, sous lieutenant.

11me Compagnie.

F. Millon, capitaine.

V. E. Dubois, lieutenant.

12me Compagnie.

Pascal, capitaine.

F. Arrigues, lieutenant.

A. Rousseau, sous lieutenant.

13me Compagnie.

D. Vagne, capitaine.

F. H. Rol, lieutenant.

L. D. Lapouiniac, sous lieutenant. 30 oct—1t

ATTENTION.

D. E. Morphy, encanteur, vend des jambons, ce matin, à 10 heures.

Vin rouge, Vermouth, Rum, Mélasse, etc. à l'encan par Bernard Turpin à 10 heures et demie, au magasin No 55, rue Vieille-Levée.

LE Dr J. J. HAYES,

Candidat à la place de Coroner.

Je me suis, à la demande de mes amis, je me présente comme candidat à la place de Coroner, n'est guère que les fonctions sont éminemment et exclusivement médicales [illegible] J. J. HAYES, M. D.

AU PUBLIC.

QUELQUES personnes ayant fait courir le bruit que M. FREDERIC BUISSON n'est plus candidat pour la Quatrième Justice de Paix, voulons donner le démenti à ce bruit qui est sans fondement aucun. PLUSIEURS VOTANTS.

Changement de local.

LE Dr soussigné prévient le public qu'il a transféré son magasin de la rue de Chartres, No 134, à la même rue, No 21, où se trouvera toujours [illegible] J. WRIGHT & CO.

AVIS.

LE Dr PRAX a transféré son cabinet de consultations à la rue Rampart 212. Ses spécialités: MALADIES DES ENFANTS, Maladies hystériques, et les maladies chroniques dans toutes leurs variétés de différents états. 30 oct—3t

AU PUBLIC.

MON fils, SEYMOUR LAROSE, âgé de 16 ans, cheveux châtains, teint clair, grands yeux noirs, s'étant échappé du collège depuis environ six semaines [illegible] AUGUSTIN LAROSE, rue des Bons Enfants, près de l'encoignure de la rue St-Antoine, 3me District. 29 oct—6t

CHANGEMENT DE DOMICILE

MALARD & TOOKER

ONT transporté leur magasin d'habillements confectionnés de l'encoignure des rues Canal et Vieille Levée, au

No 10, rue de Chartres,

Où ils tiendront comme par le passé, un

Un grand assortiment

d'habillements confectionnés

De toutes qualités. 30 oct—4

COLLEGE JEFFERSON.

Paroisse St Jacques—A 60 milles au-dessus de la Nlle-Orléans.

LA réouverture de ce Collège aura lieu VENDREDI prochain, 1er novembre. Les familles peuvent confier leurs enfants aux officiers des bateaux de la côte. Pour plus de détails, s'adresser à Valsin & Dremet, agents, rue Carondelet, No 8. 30 oct—1

SOCIEDAD MENORQUINA DE BENEFICENCIA.

Se informa á los miembros de esta Sociedad y al público en general, que se ha nombrado una comision, para hacer una colecta el dia de TODOS LOS SANTOS, en el cementerio de la calle de Esplanade, en favor del asilo de viudas y huérfanos del tercer Dist.

Se espera que todos los socios concurrirán á depositar su óbolo para socorrer á la viuda, que al termino de su carrera se encuentra privada del cariño y cuidados de la familia.

De órden del Presidente,

G. SEGUI Y GAHONA, Secretario.

30 oct—2

Société Menorquina de Bienfaisance

LES membres de cette société et le public en général sont informés qu'il a été nommé un comité qui est chargé de faire une quête le Jour de la Toussaint, dans le Cimetière de la rue de l'Esplanade, au profit de l'Asile des Veuves et des Vieillards du Troisième District.

On espère que chacun des membres viendra déposer son obole afin de secourir la vieillesse qui, à la fin de sa carrière, se trouve privée des joies et des soins de la famille.

Par ordre du Président,

G. SEGUI Y GAHONA, Secrétaire.

30 oct—2t

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

Falleció ayer, á la edad de 47 años, el socio DN FRANCISCO HOGUNIO, (natural de Asturias). Se suplica á los miembros que la componen se reunan hoy, á las 4 de la tarde, en casa del Presidente, calle de Chartres No 280, para acompañar á su ultima morada al expresado socio.

De orden del Presidente.

BERNARDO RODRIGUES, Secretario.

30 oct

DEMANDE DE COMMIS.

ON demande dans une grocerie de détail, un jeune homme parlant le français et l'anglais [illegible] à la grocerie de l'encoignure des rues Conti et Dauphine. 30 oct

PHARMACIEN.

ON demande un commis pharmacien parlant anglais, français et allemand. S'adresser avec référence, boîte 260, à la poste. 30 oct—1t

VASES ! VASES !!

48 VASES en marbre blanc d'Italie, de deux dimensions, pour JARDINS et pour MONUMENTS, à vendre par LABATT FRERES, Nos 9 et 11, rue Jefferson.

ENFANT PERDU.

UNE petite fille, blanche, âgée de quatre ans, vêtue d'une robe de cotonnade grise [illegible] MADELEINE [illegible] FRANÇOIS BRUNET.

CHANGEMENT DE DOMICILE

MR A. FLANDRY, professeur de piano, a transféré son domicile de la rue Dumaine No 176 au No 180, [illegible]

AVIS.

MM. DESSOMS & DOMINGEAUX informent leurs clients et le public en général qu'ils [illegible] VINCENT, au coin des rues Royale et St. Pierre [illegible]

PETITS POIS Marrons [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille-Levée.

[illegible] BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille-Levée.

CIGARES [illegible] BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille-Levée.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 29 octobre.

COTON.—Nous n'avons appris aucune transaction aujourd'hui.

TABAC.—Rien d'annoncé.

SUCRE.—Marché très calme. Le sucre a augmenté et les détenteurs ont fait des concessions pour vendre. Il s'est vendu environ 100 boucants à 3¼ cts l'ordinaire, 3⅞ le fully fair, 3¾ le good fair, et 4 à 4¼ cts la seconde, et 4½ cts le blanc de choix.

MELASSE.—Environ 300 barils à 15 @ 16 cts le gallon, et 17 @ 18¼ la prime à choix; 63 demi-barils de la vieille mélasse de choix ont été vendus hier à 22 cts le gallon.

FARINE.—900 sacs de superfine à $10 le baril; 30 à $10 35; 560 à extra à $11, et 650 à $11 50 le baril.

MAIS.—900 sacs de blanc à $1 15 le boisseau.

SON.—500 sacs à 67 ½ et 600 à 62 ½ les 100 livres.

BACON.—Les jambons bacon se détaillent à 22 cts, et les jambons pansés en sucre à 23 @ 25 cts la livre.

GRAISSE.—La graisse en tierçons et en barils se détaille à 17 @ 22 cts la livre.

WHISKY.—Le rectifié se détaille lentement à 95 cts le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE.—277 balles ont été vendues hier à $2 10, et 1160 balles aujourd'hui, à 22 cts la verge.

SACS EN PITRE.—30 balles à 20 cts, et 150 à 20 cts la douz.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 28 octobre 1861.

Reçu aujourd'hui: 203 boeufs du Texas et 160 veaux. Vendu: 223 boeufs du Texas, 416 moutons et 22 veaux. A vendre en place: 288 boeufs du Texas, 11 moutons et 250 veaux. Sans cotes.

[illegible]

LIGNE DU PEUPLE.

Jours de départ, tous les lundis et jeudis, à 5 heures P. M.

Pour Lobdell's Store, Baton-Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville [illegible] J. A. Rodgers, partira pour les points ci-dessus [illegible] ED. SCHILLER, agent.

Aux Négociants de la Louisiane, du Mississippi, du Texas et de l'Arkansas.

J'ANNONCE à mes amis de la campagne que je reçois du COTON ou du SUCRE en paiement de leurs billets et de leurs comptes. Ceux d'entre eux qui désirent m'envoyer des produits sont priés de m'en informer.

J'annonce également à mes clients que mon stock de PORCELAINE, de poterie, de verrerie &c., est complet et que je le vendrai aux ANCIENS PRIX.

JOHN GAUCHE, Rue de Chartres, Nos 142, 144, 146 et 148, rue de Chartres, Nlle Orléans.

FETE DE LA TOUSSAINT.

Quête au profit des Orphelins du 3me District.

LA Société Française de Bienfaisance informe les membres de cette société et le public généreux de la Nouvelle-Orléans, que selon la coutume annuelle, elle fera vendredi prochain, jour de la Toussaint, une quête dans les cimetières St-Louis en faveur des Orphelins du 3me District. Elle invite tous les sociétaires de bonne volonté à venir suppléer les membres de l'administration dans la collecte.

Par ordre du président, F. PICARD, Secrétaire.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

Celebracion del dia de Todos los Santos.

Los miembros que la componen se reunirán el VIERNES proximo, lo de noviembre, á las [illegible] de la tarde, en casa del Presidente, calle de Chartres No 280, para de allí dirigirse en procesion al Cementerio de San Louis No 2, en donde se hará una colecta á favor de los huérfanos de Sta. María.

Se recomienda la mayor puntualidad.

De orden del Presidente

BERNARDO RODRIGUEZ, Secretario.

LOUISIANA ACADEMY.

Rue Hopital, No 79,

ENTRE ROYALE ET BOURBON.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes [illegible]

AVIS.

DEUX demoiselles du Sud [illegible] X. Y. Z., au bureau de l'Abeille. 29 oct—6

SEL.

DEUX cents sacs de Marseille [illegible] KERR & CAULFIELD, 44 et 46, rue Poydras.

PORC SALE.

CINQ cents barils [illegible] KERR & CAULFIELD, 44 et 46, rue Poydras.

Poissons salés! Poissons salés!

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir chez MM. Picard & Fabre, No 117, rue de la Levée, un dépôt pour la vente en gros et en détail de toutes espèces de poissons salés [illegible] GIOV. PIERI.

AUX GOURMETS.

TERRINES DE GIBIER truffées et non truffées, de toutes dimensions, fait à ordre [illegible] Les ordres doivent être déposés au No 46, rue de Chartres, où l'on peut voir les échantillons. 27 oct—3t

AVIS.

IL sera désormais, samedi prochain, 30 octobre 1861 [illegible] T. S. WILLIAMS, Surintendant Général.

A VENDRE.

TABAC DU MASON COUNTY, pour cigares et tripes, par GUNTHER ROSSWALD & CO, 64, rue Poydras.

CHIEN PERDU.

Perdu, dimanche matin, 27 du courant, sur la Vieux Bayou, entre le Pont du Bayou et le Lac, une CHIENNE SETTER blanche, taches foncées, oreilles fauves, répondant au nom de BELLO. La personne qui la ramènera dans la rue de l'Union, No 11, 3me District, recevra une récompense libérale. 29 oct—3t

CONFISERIE DE L'OPÉRA.

MAISON SPECIALE. Seule manufacture de PATISSERIE ET CONFISERIE PARISIENNE, Encoignure Bourbon et Toulouse, Nlle-Orléans.

MM. JULES HIMBERT & F. NADEAU ont l'honneur de prévenir les dames et messieurs qu'ils offrent à leur clientèle un choix de Patisserie Parisienne recherchée, telle que: Petits fours variés, Trois Frères, Napolitains, Philippines, Nougats et Fruits, Meringues Suisses, Flan Russe, Moka Crème, Gâteaux St-Honoré, Château Briant, Vénitiens, Bretons, Infants, Diplomats, Chambord, Oranges Glacées, Pièces montées en tous genres, Meringues, Crème de Chantilly, Pied d'Anneau, Plan Suisse, Biscuits, Madeleines et tout ce qui concerne les Desserts les plus variés.

M. F. NADEAU ayant été longtemps Chef de la Maison Julien, de Paris, le pâtissier le plus en renom, Place de la Bourse, se charge des commandes et les remplira avec soin et promptitude. Les Dîners, Soupers, Ambigus, Banquets, chauds et froids, etc., pour le service des familles, et tous les personnes qui voudront bien les honorer de leur patronage.

Un excellent cuisinier est attaché à l'établissement. Ces messieurs offrent au public pour le 15 novembre un assortiment de Comestibles au détail et des pièces montées en tout genres, etc. 27oct—3em

A VENDRE.

Un excellent CHEVAL DE SELLE, âgé de 9 ans, dressé pour la cavalerie ; allant également en harnais. S'adresser à l'écurie de M. Laborde, au coin des rues St-Louis et Bourbon. 24 oct—7t

A LOUER.

Les étages supérieurs de la maison No 71, rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser chez DURBROOK & PIAGET, 48, rue de Chartres.

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de jalap du Mexique en douelles, à vendre par J. M. CABALLERO, Vieille Levée, 48, entre Douane et Bienville.

Salsepareille du Mexique.

UN lot de salsepareille du Mexique, en bottes, à vendre par J. M. CABALLERO, 48 Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

CHANDELLES de l'Arsenal [illegible] H. YUATIS, rue Vieille Levée.

Avis aux Contribuables.

LE Conseil de révision de l'assessment se réunira à l'Hôtel de Ville, dans la salle No 14, à midi, les lundis, 7, 14, 21 et 28 courant, et le 2 novembre prochain, pour réviser les tableaux des assesseurs de ville et entendre les réclamations des personnes absentes de la Nouvelle-Orléans pendant le temps où lesdits tableaux ont été exposés publiquement.

Le public est informé que, ces bureaux de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi dans la salle susmentionnée pendant quinze jours à partir du 1er courant pour exhiber à qui de droit les tableaux d'assessment et prendre note des réclamations. J. A. WATKINS, Secrétaire du Conseil de Revision de l'Assessement. Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1861. 3 oct—30f

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale ROMAN & CHANION est dissoute à partir de ce jour, par consentement mutuel.

La raison de la société ne pourra plus être employée qu'en liquidation.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

CHARLES ROMAN, J. CHANION, EMILE DUPLANTIER.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison ROMAN, OLIVIER & Co, en [illegible]

CHARLES ROMAN, J. CHARLES OLIVIER, EMILE DUPLANTIER.

LE soussigné continuera les affaires de commission [illegible] G. M. KEENION.

A LOUER

Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.

La résidence [illegible] JOHN WATKINS, Rue de la Vieille Levée, No 20.

FRAISES—El [illegible] & Co.

ODD FELLOWS HALL.

JEUDI SOIR, 7 NOVEMBRE 1861,

Grand Concert vocal et instrumental,

Donné par les Dames de la Nouvelle-Orléans au bénéfice du troisième régiment des Volontaires de la Louisiane, A. C., campé au camp Chalmette.

COMITE D'ARRANGEMENTS.

Lieutenant H. H. Bein, Lieut. Geo Osmanek, J. W. Labouisse, C. M. Luzenberg, Lieutenant V. Olivier Jr

COMITE DE RECEPTION.

Gov. T O Moore, Hon. H M Hyams, Hon. E W Moise, Gen M Grivot, Col L F Forstall, Major S Meilleur, M Monroe, Esq., D W Hennen, Esq., Alfred Viennes, Esq., Victor David, Esq., Henry Gerdel, Esq., J G Lingham, Dr A Genna, Esq., N E Jonsing, Esq., Geo W Ward, Esq., Jas Hewitt, Esq., C Fellowes, C W Cammack, E Waller, M O H Horton, J P Lebenlese, S G Mossgrove, Alf Kearney, Henry Renshaw, J M Lapeyre, Jos. Lallande, G Miltenberger, H H Dudley, G S Hawkins, C A Harrod, Alphonse Miltenberger, John Pemberton Esq., Thos Sloo, J D Denegre, J D Bein, R Slark, Wm Bell, Jules Tuyes, H Peychaud, A Brugier, C Bright, A Shaw, E Voorhies, W Bonny, G Binder, Jules Cassard, G L Bright, P E Bonford, Esq., S J Forstall, H C Tremoulet, F Mespero, Esq., J Lavergne, E Garidel, M A de Lizardi, colonel E L Gibson, lieutenant-colonel A Gérard, major A Avegno.

Le programme sera publié incessamment.

Prix d'entrée............ $1.

Le concert commencera à 7½ heures P. M. 25 oct—

ACADEMIE DE MUSIQUE,

RUE ST CHARLES.

Mercredi soir, 30 octobre.

THE BARRACK ROOM, comédie. Le spectacle se terminera par RAISING THE WIND, vaudeville.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia, de Nova Orleans.

Dia de Todos os Santos.

Conforme ao costume, a Tumba da Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia, situada no Cemeterio da rua Girod, será ornada, e decorada de Luto, *Sexta feira* 1ro de Novembro de 1861 (aqual he o dia dos Finados). Neste dia, uma Collecta será feita na beneficio dos Orfãos do Asilo de Camp Street, e tambem ao soccorro dos soldados feridos que se encontraõ actualmente no theatro da guerra: mesma será collocada, na dita Tumba, e portas de cemeterio, a onde estará uma comiçaõ desde as 8 horas da manhãa, até as 6 da tarde, para receber contribuições dos Patriotas, e Cidadoens Benevolentes de Nova Orleans; todos os membros são convidados, a visitar o cemeterio, neste solemne dia; assim como, o publico, em geral, que desejem contribuir a esta acta de caridade.

Por ordem do Sr Presidente.

ANTHONY SAMBOLA,

N. O. 26 de Outubro de 1861. Secretario

26 oct—sabe nov

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

LA TOUSSAINT.

LA tombe de la nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans, au cimetière de la rue Girod, sera ornée comme par le passé et recouverte d'une draperie vendredi prochain, premier novembre 1861, jour de la Toussaint. La Société fera à cette occasion une quête au profit des Orphelins de l'Asile de la rue du Camp et des soldats malades et blessés sur le théâtre de la guerre. Des places seront préparées à la tombe et aux portes du cimetière où un comité se tiendra pendant toute la journée de 8 heures du matin à six heures du soir pour recevoir les dons des citoyens charitables et des patriotes. Tous les membres de la société sont priés d'être présents ; les citoyens sont invités à venir en grand nombre et contribuer à l'œuvre de charité.

Par ordre du Président, ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.

A LOUER—La maison à trois étages, située dans la rue Vieille Levée, après l'encoignure Conti et en face du nouveau bureau de Poste. Egalement—Une maison complètement réparée, rue St Pierre, No 111, entre les rues Dauphine et Bourgogne. S'adresser à Wm A. VALLS, Passage de la Bourse, No 14.

A VENDRE. Deux magasins de cigares en bon état et très avantageusement situés dans cette ville. S'adresser à Wm A. VALLS, Passage de la Bourse No 14.

500 vêtements de dames, manteaux, mantelets et Burnous.

AINSI QU'UN GRAND ASSORTIMENT DE CHALES. A vendre à BAS PRIX par THEODORE DANZIGER, Coin Royale et St-Philippe.

Demande d'Ouvriers.

ON demande de suite CINQUANTE OUVRIERS harnacheurs et selliers. S'adresser à GUILBEAUX & GIFFERS, Rue Royale, Nos 131 et 133. 17 oct—12

AVIS.

UNE excellente nourrice, sans enfant, désire trouver une place. S'adresser pour renseignements à MM. Fosse, encoignure Canal et Franklin, Dr Chs Derby, rue Bourgogne, entre St-Louis et Conti.

Vin de Bourgogne.

C. DUHAMEL prévient les amateurs de vin de Bourgogne, qu'il a encore quelques barriques de vin rouge de Beaujolais 1859, à vendre.

Truffes du Périgord

A VENDRE [illegible] Rue de Chartres No 46.

La maison M. Godchaux Frère & Cie.

St. rue du Canal, et 215 et 217, Vieille-Levée.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'elle est désormais en mesure de fournir ses clients avec [illegible]

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,)

Rue de la Nouvelle Levée, No 76,

Entre les rues Poydras et Lafayette.

A constamment des biscuits Cracknell et toutes sortes de pain. 13 sept—6m

Avis aux Contribuables du Deuxième District.—Taxes d'Etat.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'assessement de 1861 sont maintenant en mon bureau, prêts à être examinés, dans la rue Ste Anne, No 42, entre les rues Royale et Chartres, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours (les dimanches exceptés), du 7 octobre au 9 novembre [illegible] LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District. 7 oct—30

A vendre par PABLO & Co, rue Royale No 270 et 72, rue Royale. [illegible] MULETS et plusieurs CHEVAUX [illegible] BOUCHONS [illegible] SUCRE BLANC de la Havane.

Mulets à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—10 Mulets d'omnibus. J. B. SLAWSON, No 4, rue Royale.

A louer.

Deux belles et vastes maisons situées rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, ayant de très beaux appartements, et toutes les commodités désirables—nouvellement réparées. S'adresser au coin des rues St-Pierre et Royale, No 158.

A louer.

Une belle maison construite sur le dernier style, avec une aile de chaque côté, deux chambres, deux salons, salle à manger, cabinet, &c., grandes dépendances dans la cour, six chambres domestiques, grande écurie, &c. Rue Claiborne No 81, entre Annette et St Antoine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Dissolution de Société.

LA Société existant en cette ville sous la raison de commerce MACOU FRERES & Co, est dissoute d'un commun accord. A partir de ce jour, M. Pierre Macou reste seul chargé de la liquidation des affaires de ladite maison, et se servira de la signature sociale comme liquidateur seulement.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1861.

JN. MACOU, PIERRE MACOU, P. MACOU, Par procuration J. DURAND.

A VENDRE.

UNE NEGRESSE, bonne gardienne d'enfants et domestique de maison, âgée de 15 ans et pleinement garantie. S'adresser No 262, rue St Pierre.

On désire acheter

UN petit COFFRE-FORT, de seconde main, en bon état, n'ayant pas au-delà de deux pieds et demie de large et trois pieds et demi de hauteur. S'adresser, en disant le prix et la description, avec l'adresse du vendeur, à la boîte No. 2,584—Poste restante.

C. LORCQ, fabricant de caisses

En tous genres,

Rue de Quarter, No 35,

ENTRE LES RUES CHARTRES ET LEVEE—Nouvelle-Orléans—Prix modérés.

Bons—Chemin de Fer des Opelousas.

AVIS est donné que l'intérêt sur les bons de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, échéant le 1er octobre sera payé, sur présentation des coupons, à la Banque de l'Etat de la Louisiane. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

AUX ACHETEURS.

LE soussigné prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant. U. LABOUSSINI & Co, No 197, rue du Canal.

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser Chez U. LABOUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

CUIR A HARNAIS—9 rouleaux qualité supérieure, à vendre par QUEYROUZE BROS, 8 à 14, rue St Louis.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de la Compagnie aura lieu le LUNDI quatre novembre prochain, au bureau, No 3, rue Carondelet, de 9 heures du matin à une heure de l'après-midi. Par ordre, J. SCHREIBER, Secrétaire.

A VENDRE.

La propriété bornée par les rues Canal Carondelet, Johnson, St-Pierre et Prieur, se composant de 17 terrains, connue sous le nom de Moulin Deposilly. Elle convient à une distillerie ou à une raffinerie ou toute autre fabrique [illegible] J. D. DENEGRE, à la Banque des Citoyens.

A louer.

Le premier étage de la maison encoignure Royale et de St-Philippe. S'adresser à MM. CUSACHS & OGDEN.

J. R. Jaffray & Co.

7, St. MILDREDS COURT,

Londres, (Angleterre).

Agent: M. J. V. DURAND, 4 Carondelet, au premier étage—Nlle-Orléans.

CHANGE!

A vendre sur Paris, Bordeaux et Marseille, à vue ou à [illegible] J. M. CUSSEN, 58 rue Toulouse.

POUR LE CONGRES.

CHARLES J. VILLERÉ

Candidat pour le Premier District Congressionnel.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.

1ER DISTRICT.

Dr J. B. WILKINSON.

Les amis de

L'Hon. C. M. Conrad

l'annoncent comme candidat (ré-élection) pour représenter au Congrès Confédéré le deuxième district congressionnel composé du Premier, du Quatrième District de la Nlle-Orléans et de la paroisse Jefferson.

Nous sommes autorisés à annoncer que T. D. HARPER est candidat à la place de SHERIF des cours civiles de la paroisse d'Orléans. L'élection a lieu le premier lundi de novembre.

Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat.

Le Rev. ROBT. J. HARP, à la demande d'un grand nombre d'amis dans différentes parties de l'Etat, a consenti à se laisser porter candidat à la place de Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat.

Auditeur des Comptes Publics.

CYRUS THOMPSON, de la Nouvelle-Orléans, est candidat à la place d'AUDITEUR DE L'ETAT. L'élection a lieu en novembre prochain.

POUR

AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS

M. PERALTA.

Election au 1er lundi de novembre. 7 sep

Auditeur.

MM. les Editeurs de l'Abeille:

Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain. 29oct

MM. les Editeurs,

A la demande d'un grand nombre d'amis, je me présente comme candidat à la place de shérif de la Première Cour de District de la Paroisse d'Orléans—sujet seulement à la décision du peuple par la voie du scrutin. W. G. MULLEN.

CANDIDAT POUR CORONER.

Messieurs les Editeurs.

Veuillez annoncer M. le Dr. J. H. FOLWELL comme candidat pour la place de coroner, à l'élection de novembre prochain.

Pour Coroner.

Nous sommes autorisés à annoncer que le Dr C. BEARD est candidat à la place de Coroner. L'élection a lieu le premier lundi de novembre prochain.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer que le Dr HAYES est candidat à la place de Coroner. SES NOMBREUX AMIS.

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District.

MARC DODART,

Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District.—L'élection a lieu le 4 novembre prochain. SES AMIS.

PHILIPPE GUERRON est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat dans le Second District.

Election, 4 novembre prochain.

ASSESSEUR D'ETAT.

THEODORE DUREL est candidat à la place d'Assesseur d'Etat pour la Nlle-Orléans.

L'élection a lieu le 4 novembre.

Pour Juge de la 3me Justice de Paix.

Nous sommes autorisés à annoncer M. J. E. BOULIGNY, comme candidat pour la Troisième Justice de Paix. Election, 4 Novembre 1861. 29oct

5me Juge de Paix.

MM. les Editeurs — Veuillez annoncer que P. COUDRAIN est candidat à la place de CINQUIEME JUGE DE PAIX. L'élection a lieu le 4 novembre 1861. SES AMIS.

3me Juge de Paix.—3me District.

Aug. DUQUERCRON, 3me Juge de Paix, 3me District, est candidat à la même place. L'élection a lieu le 4 nov 1861. 21oct

Troisième Justice de Paix.

District borné par les rues Canal et St-Louis.

Nous sommes priés d'annoncer le Juge ARTHUR SAUCIER, candidat à sa réélection comme Juge de la Troisième Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain. 21oct

Eugène Paysant,

Candidat indépendant pour la place DE CONSTABLE

De la Troisième Justice de Paix.

Election, le 4 novembre 1861.

POUR CONSTABLE

De la 3me Justice de Paix.

LOUIS FOWLER, constable de la 3e justice de paix, est candidat pour sa réélection. Election le 4 novembre 1861. AMIS

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Ophelia Bridges Nicholson.—No 18,429.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Alice Taylor a présenté une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir sa nomination [illegible] E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Jérome Authement—No 14,803.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à tous autres personnes qui cela peut concerner, d'avoir à montrer, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession de Pierre Authement, le curateur, ne serait [illegible] E. MICHOT, Député-Greffier.

F. Borge, vs un terrain—Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans—No 15,051.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, Nlle-Orléans, le 17 octobre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire [illegible] E. T. PARKER, Shérif.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs le navire Toulon, ses canots, apparaux, &c.

Dans la Cour de District des Etats Confédérés —District de la Louisiane—No 11.

EN vertu d'un writ de VENDITIONI EXPONAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus je procéderai en vente au plus haut enchérisseur le jeudi trente-unième jour d'octobre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, le navire TOULON, ses agrès, apparaux, ameublement et canots, (de 744 27/95 tonneaux).

Conditions—Comptant ou en billets de la Confédération.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés.

C. S. SEVERLEY, Marshal des E.-C.

20 sept—au 30 oct

Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

Total des primes reçues du 1er septembre 1860 au 30 septembre 1861, savoir—	$131,366 71
Sur les risques d'incendie	$128,636 38
Sur les risques des mers	35,506 35
Sur les risques des rivières	29,850 22
	$131,366 71
En moins— Primes non expirées	$22,889 75
Primes remboursées	4,587 32 — 27,107 37
Primes au 30 septembre 1861	$104,199 34
Pertes payées dans la même période: Sur les risques d'incendie	$44,260 11
Sur les risques des mers	12,684 80
Sur les risques des rivières	12,234 79
Réassurances	$69,072 70
Quittes pour cent remboursés	11,186 14
Dépenses, taxes, loyer, &c.	2,427 50
Intérêt en moins, &c.	[illegible] — 126,889 34
Montant en moins réservé pour réclamations non réglées et intérêt de	12,673 49
Bénéfice net le 30 septembre 1861	$65,279 49
Primes expirées	$104,199 34
Montant en moins de primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent	22,735 70
Montant participant au profit	$141,401 64

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets pour primes	18,277 36
Du pour primes en voie de perception	3,289 31
Prêté sur garantie d'actions et de bons	25,360 00
Scrip d'assurance	1,485 00
Bons des Etats Confédérés	3,300 00
En caisse	16,627 64
Billets pour souscription	338,776 52
Total de l'actif	$406,148 61

ETAT DE LA LOUISIANE—

PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 11 octobre 1861, pardevant moi, le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés R. Gannoheau, président, et A. Picolet, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est correct et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

R. GANUCHEAU, président.

A. PICOLET, secrétaire.

Assermentés et souscrits pardevant moi, ce 11 octobre 1861. ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

A une assemblée tenue le 9 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de VINGT-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes pour les trois années expirées le 30 septembre 1861, et il sera émis pour ce dividende des certificats à partir du 15 décembre prochain. Egalement, conformément à la charte, un intérêt de six pour cent sur l'an, lequel sera payé en argent à partir du 20 courant, aux souscripteurs primitifs, sur leurs primes payées et acquittées sur leurs billets.

R. GANUCHEAU, président, AMADEO LANDRY, vice-président.

A. PICOLET, secrétaire.

DIRECTEURS—

Amadeo Landry,	Octave Voorhies,	W G. Betterton
W. A. Gordon,	Théodore Lecesne	Paul Shaw,
Alfred Dothonde,	C. J. Bell,	W. Conner,
John Gandy,	A. Benjoleis,	F. Hickman,
J. Leeman,	S. P. Logan,	F. Rochford,
R. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas. J. Louis,
J. H. Robert,	J. L. Wagner,	J. G. Maloney,
A. D. Grieff,	L. Rosenbanquer,	John Hinman,
Théodore Frois,	Chas. Benson,	Wm. Frell,
J. T. Hardy,	F. A. Julia,	Wm. Conner,
J. A. Baumy,	J. J. Marr,	W. G. Cougan.

16 oct—lm

VENTES A L'ENCAN.

PAR McCERREN & LANDRY.

Ventes de Meubles.

PAR McCERREN & LANDRY,

G. W. McCERREN, encanteur.

Jours réguliers de vente—Les LUNDIS et les JEUDIS, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall, rue St Charles.

Egalement—Ventes au dehors comme de coutume. 16 oct

VENTE SANS RESERVE.

Verrerie fine, taillée, porcelaine, plaqué, objets de fantaisie, &c.

PAR M. BARNETT Jr., encanteur.

IL sera vendu, mercredi prochain 30 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis:

150 lots de verrerie, de porcelaine et de plaqué fins, comprenant: services à liqueurs en plaqué, corbeilles à fruits, carafes, verres taillés à champagne, vins et liqueurs; articles de toilette, vases artistiques de chambre à coucher, chandeliers, sucriers, boites à poudre, porte-montres, porte-cigares, madones, cafetières, argenterie, en mot, un bel assortiment de porcelaine, &c., dont l'énumération serait trop longue.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque. Conditions à la vente. 27 oct—4t

Sucre et Mélasse, Vin rouge, Schnapps, Liqueurs, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, 30 octobre, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No 55, rue Vieille-Levée:

3 boucants de sucre; 125 caisses bitters.

32 barils mélasse; 75 caisses curaçao et marasquin.

7 caisses schnapps; 5 paniers anisette.

27 de vin rouge; 1 balle clous de girofle.

Eau de fleurs d'oranger, liqueurs assorties, rhum, champagne, amandes, tabac, petits pois, &c., &c.

29oct

Jambons—Jambons—Jambons.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 30 octobre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, dans la rue Poydras, No 7:

11 boucants jambons enveloppés.

Conditions, comptant. 30 oct

Succession de Elisabeth Weber, femme décédée de Jean Journé, No 18,312. Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Meubles, chevaux, charrettes, cochons, &c., &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau No 74, rue de Chartres.

IL sera vendu à l'enchère publique, mercredi le 30 octobre 1861, à 11 heures, sur les lieux, dernière ment occupé par la défunte, dans le 3me District, à l'encoignure des rues Plaisance et Annonciation, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable H. D. Ogden, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, agissant en l'absence du juge J. Bermudez, portant la date du 17 octobre 1861, les articles suivants appartenant à la dite succession, savoir—

Un lot de meubles de ménage, une armoire en acajou, six chaises, une bassinoire, un lot de faïence, &c.

Un cheval bai, un cheval sorrel, deux truies, un cochon, et 12 petits cochons, trois charrettes, un lot de cordes, &c., &c.

Conditions—Comptant sur les lieux.

18 oct—22 26 29 29

VENTE SANS RESERVE.

Casimirs français, tout laine, chemises, linge fait, chapeaux et marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY,

C. SAMORY, encanteur.

JEUDI 31 octobre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

Une facture casimirs français, tout laine, article supérieur.

—ET—

Chemises toile et coton, chapeaux, linge fait et marchandises sèches assorties.

Conditions à la vente. 30 oct

Succession de Edouard Duesmier.

Vente positive et sans réserve d'un Mobilier.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 octobre 1861, émané de la Cour No 11,326, il sera vendu à la vente publique le MERCREDI, 30 octob., à 10 heures et demie A. M., à la dernière résidence du défunt rue Robertson, entre les rues Esplanade et Hôpital, tout le mobilier de la succession, les meubles, effets mobiliers, linge de corps.

Autre de vente pardevant T. Guyol, notaire public. Conditions—Comptant. 19 oct—24, 30

Succession de Marie Louise Beauchamp, épouse de F. Pascal.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.

Bureau, rue des Ursulines, No 205.

SAMEDI 30 novembre prochain, à midi, à la Bourse St Louis, [illegible] de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans [illegible] de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 17 octobre 1861, les esclaves suivants, savoir:

JEROME, mulâtre créole âgé d'environ 17 ans, quelque peu couvreur, etc.

JANE, mulâtresse, âgée de 2 ans, bonne domestique de maison.

Termes et conditions — La moitié comptant en billets, le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et privilège sur les esclaves vendus jusqu'à parfait paiement, à 8 pour cent d'intérêt l'an, après l'échéance, en cas [illegible] M. O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

Succession de François Rosbrand.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Rue Royale No 23.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 2 novembre, à midi, à la vente de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres en vertu et conformément à un ordre de l'hon. J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 octobre, par la prescription de F. Rosbrand [illegible]

Un cheval de buggy, très doux, [illegible]

Une jument, pour dame, très doux,

1 buggy avec les harnais.

1 selle mexicaine, montée en or et en argent.

Les animaux et objets ci-dessus peuvent être examinés à l'écurie de MM. Laborde, rue St Louis.

Termes et conditions comptant.

30 oct—2 4 7 9 nov

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de Rosaline Forcos, décédée épouse de Hyacinthe Elsina.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,782.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de septembre 1861, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 30 de novembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins à la vente publique et adjudication de:

L'esclave nommée JOE, âgé d'environ vingt-huit ans.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 oct—7,15,23,30 nov

R. Lorio vs. Mary J. Watson.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,450.—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 17 octobre 1861, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 11 de novembre 1861, à 10 heures et demie A. M., aux écuries de Lorio, situées à Algers, rive droite du fleuve, à la vente publique et adjudication de:

Deux étalons arabes et un lot de chèvres.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — $500 comptant et la balance à trois mois de crédit, en billet de l'acquéreur, endossé à la satisfaction du Shérif, portant huit pour cent d'intérêt l'an de la date jusqu'à paiement.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 oct—5

La Banque Centrale de l'Alabama vs Willis E. Starke.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 13,839.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 7 de novembre 1861 à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux ci-dessous désignés, à la vente publique et adjudication de:

Tous les meubles et effets contenus dans la maison, aujourd'hui ou ci-devant occupée par le défendeur et située à l'angle des rues Tremé et du Canal, dans le 2me District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 oct—30, nov 1, 4, 7

R. Lorio vs Mary J. Watson.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,450—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 17 octobre 1861 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai mercredi 30 d'octobre 1861, à 10 1/2 heures A. M. aux écuries de Lorio, situées à Algers, rive droite du fleuve, à la vente publique et adjudication de

Deux étalons arabes et un lot de chèvres.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions :—$500 comptant et la balance à trois mois de crédit, en billet de l'acquéreur, endossé à la satisfaction du shérif, portant huit pour cent d'intérêt l'an de la date jusqu'à paiement.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 oct—21 24,26,30

Ernest Brinkmann vs la succession de Frederick Kehler.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9 646.—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un autre writ de saisie et vente, tous deux à moi adressés par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 30 de novembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, de la Levée, d'Espagne et Victoire, désigné par le No Trois dudit îlet, suivant le plan dressé par Allou d'Hemécourt voyer, daté du 7 de janvier 1854.

Le dit terrain mesure, en mesure américaine, cinquante pieds trois pouces de face à la rue Mandeville, sur cent trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison et une cuisine basses en bois, couvertes en bardeaux, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. La maison porte le No 15.

Ensemble aussi avec quarante huit actions (aujourd'hui réduites à quarante cinq) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété sus-décrite.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — L'acquéreur assumera le paiement d'un stock-note de la somme de neuf cent soixante piastres ($960) dû à la dite Banque des Citoyens, payable le 1er juin 1862, à leur faire ou renouvelable, conformément aux termes de la charte de la dite banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible] nov 5,14 25,30

F. Borge vs un terrain—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,052.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans le 17 d'octobre 1861

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par la Cour susdite dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement la propriété dont suit la description—

Deux terrains contigus désignés par les Nos Un et Deux, situés rue Urquhart, côté Nord dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod et du Port et l'Avenue Lafayette dans le Troisième District de cette ville, suivant croquis fait par J. A. d'Hemecourt, voyer de la ville, le 27 de septembre 1861 et déposé au greffe de la 2me Cour de District.

Les dits terrains ayant, d'après le dit croquis, les dimensions suivantes, savoir :

Le No Un formant l'angle de la rue Urquhart et de l'Avenue Lafayette, mesure vingt-huit pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur et de face à l'Avenue Lafayette [illegible]

[illegible]

LEGION FRANÇAISE.

Troisième Compagnie.

La compagnie se réunira aujourd'hui à 6 heures précises du soir. Les membres qui n'ont pas encore payé leurs quotités jusqu'à la fin d'octobre, auront à le faire sans faute aujourd'hui, et ceux qui ayant des fusils ne s'en servent pas sont priés de les apporter, devront les remettre ce soir au capitaine.

Par ordre du capitaine.

DU QUESNAY, fourrier.

Nlle-Orléans, le 30 octobre 1861. 30 octobre

REGLEMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Génie.

Les membres de cette compagnie sont informés que l'instruction complémentaire auront lieu ce soir, à 6 heures précises, au local ordinaire.

En conséquence la plus grande exactitude est requise.

A l'avenir les jours d'exercices seront les mercredis et les samedis de chaque semaine.

Par ordre du capitaine.

30oct—1f Le sergent major MOREL.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

BATTERIE D'ARTILLERIE.

Les membres de cette Batterie sont priés de se réunir aujourd'hui à six heures, à leur caserne provisoire, rue de l'Hôpital.

Pour copie conforme. T. FIX,

30 oct—1f Maréchal des logis chef.

LEGION BELGE.

Les membres de la Légion Belge sont avertis que désormais les lieux et le jour d'exercice sont changés.

L'exercice obligatoire en uniforme aura lieu tous les jeudis à 4 heures du soir à la Place d'Armes.

Tout individu non-naturalisé qui voudrait faire partie de la LEGION BELGE, pourra se présenter et être admis encore dans les dix jours de la présente, au local, rue St-Philippe, No 37.

Par ordre du capitaine.

30 oct—1f Le Sergent-Fourrier, JEAN HAAS.

LEGION ESPAÑOLA.

—Orden general No. 2.—

En lo sucesivo, los miembros de la Legion asistirán á los ejercicios con kepi.

Nueva-Orleans, 28 de Octubre de 1861.

Por orden del Comandante,

T. AVENDAÑO, Ayudante.

Orden especial No. 3.

La primera Compañia se reunirá el JUEVES 31 del actual, de 4 y medio á 5 y medio de la tarde, para la eleccion de Capitan que no pudo tener efecto el jueves ultimo. Los Capitanes Don Antonio Pons y Valencia y Don Jose Quintana presidiran el acto.

Nueva Orleans, 29 de Octubre de 1861.

Por orden del Comandante.

30 oct—2 T. AVENDAÑO, Ayudante.

2nd Bataillon des Chasseurs à pied.

4me Compagnie — Les membres de cette compagnie sont notifiés que les exercices auront lieu journellement à la caserne du bataillon, au coin de rues St Pierre et St Claude, de 4 heures à 6 heures P. M.

Les exercices de compagnie auront lieu tous les MARDIS à la même heure.

Par ordre supérieur. L. W. BAQUIE, Sergt-maj.

Les ordres de cette compagnie n'étant pas tout-à-fait remplis, on revera encore quelques demandes d'admission qui doivent être adressées à S. MEILLEUR, Major.

30 oct—7f

CRESCENT NATIVE GUARDS,

Attention! Attention!

Les membres de cette Compagnie sont priés de s'assembler SAMEDI, 2 Nov. à six heures du soir, au Dépôt des chars de Carrollton, encoignure Baronne et Perdido, pour procéder à l'élection définitive des officiers.

La plus grande ponctualité est requise.

Le sergent major par intérim. P. BONSEIGNEUR.

30 oct—4

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.—Compagnie de réserve.

Nlle-Orléans, 24 octobre 1861.

Ordre spécial No 4.

Jusqu'à nouvel ordre les exercices obligatoires sont fixés comme suit:

1o—Lundi et mercredi—Ecole de la pièce pour les canonniers.

2o—Mardi et jeudi—Ecole des sous-officiers de 6 heures à 8 heures, sous la direction du capitaine-de 6 heures à 7 heures et demie, école de la pièce sous la direction du lieutenant Delph.

3o—Samedi, école d'escadron à 5 heures précises.

Les canonniers auront en tenue complète aux exercices du samedi. Les autres jours ils seront en tenue négligée.

Par ordre du capitaine.

29 oct—3f J. VILLARUBIA, sergent-major.

Régiment des Gardes d'Orléans.

Nlle-Orléans, 29 octobre 1861.

Ordre No 47.—Le Régiment prendra les armes et se rendra à l'arsenal rue d'Orléans, les MARDIS et les VENDREDIS à TROIS heures de l'après midi. P. M. Tenue complète, sans sac à dos. A partir de ce jour, l'heure de la réunion pour les exercices de bataillon est fixée à quatre heures du quart à la caserne, l'appel sera fait à quatre heures moins un quart de la réunion.

[illegible] Le bataillon Zouaves [illegible] samedi, 2 novembre.

Par ordre de M. Auguste Colonel.

2 oct—2f E. PUECH, adjudant major.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans,

1. Compañia de Reserva!

Los miembros que la componen se reunirán el MIERCOLES 30 del corriente, á las cuatro de la tarde, en la esquina de Campos Eliseos y Grandes Hombres, para tratar de asuntos muy interesantes. Se espera asistencia y puntualidad.

Por orden del capitan. El Sargento 1o, JAYME MAGI.

23 oct—2f

Batterie des Gardes d'Orléans.

Nlle-Orléans, 28 octobre 1861.

Ordre No—A partir de [illegible] et jusqu'à nouvel ordre, les exercices auront lieu comme ci-dessous.

1o—Exercice obligatoire, lundi, mercredi et vendredi de 5 à 6 h. [illegible]

2o—Jours volontaires, mardi, jeudi [illegible]

[illegible]

Par ordre du capitaine. R. Bulevri [illegible]

M. A. UNONE, 1er Sergent

VOLTIGEURS URQUHART.

On demande des hommes jeunes et actifs pour les VOLTIGEURS URQUHART qui se forment actuellement, afin de se rattacher au régiment du colonel Stuart W. Fisk pour service actif dans les Etats Confédérés.

Les uniformes, l'équipement, les armes, un bon logement, etc, sont fournis gratis. S'adresser au capitaine, HENRY V. McCALL, Rue des Commune No 198.

26 oct—5

Régiment des Cazadores Espanols de la Nouvelle Orléans—No

Chasseurs d'Orléans de 1814-15.

La compagnie se réunira le MERCREDI 30 courant, à 7 heures du soir, à la salle d'armes rue Conti, pour procéder à l'élection d'un capitaine.

Les rôles seront ouverts jusqu'à huit heures. Le major Nalvit Seguí et les capitaines Jo. Puig et J. Llado présideront à la dite élection.

Par ordre du colonel. L'adjudant.

29 oct—3f G. SEGUI Y GAHONA.

Nouvelle-Orléans, le 25 octobre 1861.

Quartier Général des Cadets Meilleur

Les membres de cette Compagnie sont priés de se rendre à la caserne dimanche le 3 novembre à 8 heures précises, pour recevoir en pleine Uniforme complet. Tout membre manquant à l'appel sera rayé de la compagnie.

Par ordre du capitaine, EUG. GERARD.

F. LAFFON DE LADEBAT, Sergent-major.

N. B. Tous les jeunes gens désirant faire partie de la Compagnie trouveront une liste chez le capitaine tous les jours de 3 à 5 heures du soir, chemin du Bayou, 195, entre St Claude et Tremé. 29 oct—5f

Battaglione Guardie Italiane.

Una riunione di tutti gli ufficiali della Compagnia componenti questo corpo, ha avuto luogo il 21 ottobre ultimo con l'assistenza dei Signori maggiori G. Margolarra, comandante il Battaglione dei Cacciatori Spagnoli, e capitano C. A. Fosdick, facente funzione d'ispettore brigadiere.

Detta riunione avendo avuto per scopo di procedere all'elezioni degli ufficiali dello stato maggiore del Battaglione come pure di quelli della 1a, 2a e 3a Compagnia, le persone qui sottoscritte vennero unanimemente proclamate ad occupare i loro respettivi gradi nel modo seguente:

—Stato maggiore del Battaglione.—

Maggiore comandante, Sig. Giuseppe Della Valle,

Ajutante maggiore, Sig. Gio Batta. Della Valle.

—1a Compagnia—

Capitano, Sig. G. Lavizzo;

Tenente, Sig. A. Secola;

Sottotenente, Sig. G. Minzi.

—2a Compagnia—

Capitano, Sig. F. Piaggio,

Tenente, Sig. E. Traspontano,

Sottotenente, Sig. D. Piaggio.

—3a Compagnia—

Capitano, Sig. G. Villani;

Tenente, Sig. T. Pappalardo;

Sottotenente, Sig. Paoletti.

Le tre Compagnie riunite s'occuparono quindi dell'elezioni degli altri ufficiali facenti parte dello stato maggiore, le quali risultarono come segue.

Chirurgo maggiore, Dro C. Cifreo.

Ufficiale pagatore, Sig. A. Steiner.

Ufficiale porta-bandiera, Sig. F. Botto.

Il comandante del Battaglione.

21 oct—3f G. DELLA VALLE.

Battaglione Guardie Italiane.

ORDINE DEL GIORNO.

L'esercizio delle tre Compagnie formanti il detto Battaglione, avrà luogo agli ordinariamente nei giorni settimanali, alle ore 8 pomeridiane:

1a Compagnia, lunedì e mercoledì.

2a e 3a Compagnia, martedì, giovedì e sabato.

Finalmente, la 1a, 2a e 3a Compagnia si troveranno riunite il venerdì di ciascuna settimana, per gli esercizi dell'intero Battaglione. I membri di questo corpo che non si presenteranno esattamente nei esercizi nei giorni designati, sono prevenuti che mancando per tre volte, al medesimi a loro rinviati treme si sua autorità saranno sottomessi ai maggiore a queste effetti. Il comandante del Battaglione.

27 oct—3f G. DELLA VALLE.

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des Etats Confédérés

Les Etats Confédérés vs la goélette *Joseph H. Toone*, ses gréements, ses apparaux et son chargement—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No. 35.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession la goélette *Joseph H. Toone*, ses gréements, ses apparaux et son chargement composé de charbon—maintenant saisie par les Etats Confédérés d'Amérique, dans la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis tous les personnes ayant ou prétendant avoir un droit ou intérêt quelconque dans la dite goélette [illegible] Joseph H. Toone, ses gréements [illegible]

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1861.

19 oct— C. S. SEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs un chargement de charbon—No 36.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés du District de la Louisiane No [illegible] en vertu d'un writ de venditioni exponas [illegible] MEDI, 2 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

Un chargement de charbon, No 55, à Riche ville, Pointe Jefferson.

Conditions—Comptant sur le champ.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1861.

C. S. SEVERLEY, Marshal des E. C.